



Tourcoing, le 02 septembre 2025

Affaire suivie par : A. CAUDRON
06 33 87 94 12
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations Régionales

Objet : Tournoi de Golf
P.J. : Fiche de déplacement

L'ASND organise les mercredi 08 et jeudi 09 octobre 2025, au domaine de La Saudre, à la Ferté-Imbault (41), le tournoi national de golf.

La compétition sera organisée sur 2 demi-journées au Golf des Étoiles - Nançay Sologne, le mercredi et au golf de la Picardière à Vierzon, le jeudi matin.

La compétition en stroke play le mercredi débutera à 14h pour la première équipe sur un parcours de 9 trous. Le jeudi matin, la compétition en scramble à 2 débutera à 8h30 pour la première équipe sur un parcours 18 trous. Les formules de jeu pourront varier en fonction du nombre de participants.

1°) Conditions de participation

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- La licence ASND 2025 ;
- La licence FFG 2025 ;
- une participation individuelle de 40€ à régler en ligne lors de l'inscription.

Inscriptions sur <https://gestion.asnd.fr/home> (à effectuer avant le 3 octobre 2025)

Attention : le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2025 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas, la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site www.asnd.fr)

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement (cf fiche à renvoyer par voie postale uniquement)

L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative ou le domicile jusqu'au lieu de la manifestation. **Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût économique et environnemental** (covoiturage, réductions SNCF).

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Il sera limité à 200€ par personne.

Les locations de véhicules ne sont autorisées qu'à partir de 4 personnes minimum.

La mention de l'IBAN est obligatoire

- Frais de restauration

Ils seront pris en charge par l'ASND depuis le mercredi soir jusqu'au jeudi midi.

- Frais d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND pour la nuitée du mercredi au jeudi

3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

- congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Alexandre CAUDRON, 0633879412, asnd.nationale@douane.finances.gouv.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,



Cyrille COHEN